

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VESANCY**

Du 06/07/2021
(Convocation 02/07/2021)

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 02 Juillet 2021, s'est réuni à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (maire), Mme Françoise FONTAINE (1^{er} adjointe), M. Adrien ORIEZ, M. Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, M. Mark BÜTTNER, M. Eric DUCRET

Représentés : M. Gilles BILLION donne pouvoir à M. Bernard MUGNIER
M. Philippe HOULLEMARE donne pouvoir à M. Adrien ORIEZ

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

Début de séance : 20h20

- ✓ **Le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :**
 - **Mise en place d'un PDA (Périmètre Délimité des Abords) autour du château**
Le point ci-dessus est ajouté à l'unanimité.
- ✓ **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 08 Juin 2021.**
- ✓ **Les actes du Maire :**
 - Acte n°0022-2021 : Arrêté portant désignation d'un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2022 : Fabienne PELLERUD
 - Acte n°0023-2021 : Arrêté portant nomination d'un agent recenseur pour l'enquête de recensement 2022 : Eliane JONKER
 - Acte n°0024-2021 : Arrêté portant police de la circulation sur la Route de la Divonne
 - Acte n°0025-2021 : Transmission de l'avenant n°1 à la DSP Gestion et exploitation du Point rencontre et gestion des salles de réception du château
 - Décision du Maire n°005-2021 : Réparation de la tondeuse rider pour un montant de 2 492,92 € TTC avec l'entreprise GARRY BRESSE MOTEURS
 - Décision du Maire n°006-2021 : Achat d'un WC pour enfants pour les toilettes extérieurs pour un montant de 382,98 € TTC avec l'entreprise AUBADE COMPTOIR DES FERS
 - Décision du Maire n°007-2021 : Contrôle des équipements sportifs et jeux pour enfants pour un montant de 240 € TTC par l'entreprise SOLEUS
 - Décision du Maire n°008-2021 : Contrôle des chapiteaux pour un montant de 240 € TTC par l'entreprise SOLEUS

1. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a accompagné la commune dans la collecte de fonds privés pour l'opération de réhabilitation du château.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2021. La cotisation est de 55 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Renouvelle l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2021 et autoriser le Maire à signer tout document nécessaire au renouvellement**
- **Dit que les crédits sont prévus au compte 6281.**

2. BUDGET PRIMITIF 2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1

La présente décision modificative n°1, qui vous est proposée, permet un ajustement des crédits qui ont été voté pour l'année 2021.

En effet, il n'a pas été prévu en dépenses de fonctionnement, le paiement des intérêts bancaires concernant le prêt relais. Il est donc proposé la modification suivante :

Situation des comptes avant opérations :

N° de compte	Dénomination	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €
022	Dépenses imprévues	24 510,57 €

Opérations effectuées :

N° de compte	Dénomination	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 800,00 €
022	Dépenses imprévues	- 800,00 €

Situation des comptes après opérations :

N° de compte	Dénomination	Montant
66111	Intérêts réglés à l'échéance	800,00 €
022	Dépenses imprévues	23 710,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification du budget primitif 2021 telle que présentée ci-dessus.

Mark BÜTTNER arrive en séance à 20h28.

3. PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La société Archigraph de VARAMBON (01160) a proposé un devis pour l'étude préalable à l'aménagement des espaces publics découpé en 3 étapes :

- Une phase Etat des lieux – relevé topographique pour 4 000 € HT,
- Une phase Esquisse pour 5 000 € HT,
- Une phase Avant-projet – Approche budgétaire pour 1 500 € HT.

La proposition complète est donc d'un montant de 10 500 € HT, soit 12 600 € TTC.

Il est proposé de se baser sur cette estimation pour la demande de subvention puisque nous n'avons pas encore obtenu d'autres devis.

Le département de l'Ain, dans le cadre de la Contractualisation 2021-2023 peut financer les études préalables aux investissements lorsque celles-ci sont suivies de travaux. L'étude en question rentre donc dans les critères d'éligibilité du département. La demande de subvention doit être faite avant le 31 juillet 2021.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

	Coût (HT)		Recettes
Etude préalable à l'aménagement des espaces publics aux abords du château - ARCHIGRAPH	10 500 €	Département de l'Ain – Contractualisation 2021-2023 (30%)	3 150 €
		Autofinancement (70 %)	7 350 €
TOTAL	10 500 €	TOTAL	10 500 €

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, et après en avoir délibéré, accepte le plan de financement susvisé et autorise le Maire à solliciter une subvention de 30% au titre de la contractualisation 2021-2023 (<400 000 € de dépenses) auprès du Département de l'Ain pour un montant d'étude de 10 500 € HT.

TRAVAUX : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

4. PROJET D'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR :

Suite aux travaux de réhabilitation du château – phase 1 – il est proposé d'installer une pompe à chaleur (PAC) pour alimenter la partie réhabilitée.

Cette installation avait été envisagée lors du mandat précédent mais n'avait pas été intégrée aux travaux. Il avait été décidé de remettre à plus tard la question énergétique.

Sur la base du devis présenté par l'entreprise THORENS ENERGIES de FILLINGES (74250), il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

	Coût (HT)		Recettes
Installation d'une Pompe à Chaleur	39 274,15 €	Département de l'Ain – Contractualisation 2021-2023 (20%)	7 855 €
		Autofinancement (80 %)	31 419,15 €
TOTAL	39 274,15 €	TOTAL	39 274,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte le projet d'installation d'une pompe à chaleur, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise le Maire à solliciter une subvention de 20% au titre de la contractualisation 2021-2023 (Transition énergétique) auprès du Département de l'Ain pour un montant de travaux de 39 274,15 € HT.

URBANISME : Rapporteur Monsieur Adrien ORIEZ

5. MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) AUTOUR DU CHATEAU

Par courrier en date du 27 janvier 2021, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé de mettre en place un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour du château de Vesancy.

Aujourd'hui, et depuis 2016, une servitude de protection représentant un périmètre de 500 mètres autour du château existe du fait de l'inscription de ce dernier en tant que Monument Historique. L'UDAP de l'Ain a fait parvenir à la Commune un rapport d'étude qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Si la Commune donne son accord, la Préfecture soumettra le dossier à enquête publique avant de prendre un arrêté fixant le nouveau périmètre de protection.

Pour rappel, le Conseil Municipal a délibéré en défaveur de la mise en place de ce PDA en séance du 02 mars 2021. Depuis, un rendez-vous avec l'ABF s'est déroulé le jeudi 24 juin 2021 en Mairie de Vesancy.

Monsieur ORIEZ expose que suite à cette rencontre, la vision est différente. L'information principale à prendre en compte, c'est la différence entre les deux outils. Le PDA apporte une protection architecturale plus forte via un avis conforme concernant les permis alors que la servitude de 500m ne permet que des avis simples. Le PDA vise à s'imposer au PLUiH. Il peut être révisé sur demande de la Commune auprès de l'ABF.

Monsieur le Maire ajoute que lors du vote précédent, il n'avait pas connaissance de toutes ces informations et que sa position aurait été différente.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la mise en place d'un périmètre délimité des abords autour du château de Vesancy et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour sa mise en place.

6. DOSSIERS EN COURS

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143621B0011	Monsieur SLATER Michael	206, Rue du Château	Réfection d'un balcon, modification de l'abri de jardin	<i>En cours d'instruction</i>
DP 00143621B0015	Monsieur Jean TREMOLIERES	71, Route de Bottenay	Abri de jardin de 4m ²	<i>Arrêté défavorable</i>
DP 00143621B0016	Monsieur Jean TREMOLIERES	71, Route de Bottenay	Abri de jardin de 4,98m ²	<i>Arrêté défavorable</i>
DP 00143621B0017	Monsieur Jean TREMOLIERES	71, Route de Bottenay	Abri de jardin de 3,02m ²	<i>Arrêté favorable</i>
DP00143621B0020	Monsieur LE BERRE Xavier	145, Route de la Combette	Changement de la Porte d'entrée + fenêtre	<i>En cours d'instruction</i>
DP00143621B0021	Monsieur LE BERRE Xavier	145, Route de la Combette	Pose d'une clôture	<i>En cours d'instruction</i>
DP00143621B0022	Monsieur LE BERRE Xavier	145, Route de la Combette	Création d'une terrasse	<i>En cours d'instruction</i>
DP00143621B0023	Madame Anne-Marie SANDRI	145, Route de la Combette	Pose d'une clôture	<i>En cours d'instruction</i>
DP00143621B0024	Monsieur COLIN Dominique	97, Route de la Combette	Abri de jardin de 8,13m ²	<i>En cours d'instruction</i>
DP00143621B0025	Madame NICKLES Nelly	244, Rue du Château	Création d'ouvertures + 29,98m ² de SDP	<i>En cours d'instruction</i>

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143621B0002	SCCV Les allées de la Fruitière représentée par CROZET Yannick	Rue de la Fruitière	10 maisons individuelles	<i>En cours d'instruction</i>
PC 00143619B0004 M02	Monsieur DEISS Christophe	79, Rue de la Fruitière	Non réalisation du carport, garage existant conservé et adapté pour le stationnement d'un	<i>Arrêté favorable</i>

			véhicule, escalier extérieur déplacé	
PC 00143621B0003	Monsieur TAVERNIER Antoine	Route de Bottenay	Maison individuelle de 176 m ²	En cours d'instruction

SCOLAIRE : Rapporteur Mesdames Françoise CONSANI et FONTAINE

7. POINT SUR LE CONSEIL D'ECOLE

Mme CONSANI expose le dernier conseil d'école. Le bilan de l'année est plutôt bon au regard de la situation sanitaire. Aucune des 2 classes n'a dû fermer. Tout a été mis en oeuvre par les enseignants pour éviter cette fermeture. Notamment, aucune sortie ni activité scolaire n'a été mise en place (pas d'activité ski, ni piscine).

M. Grandclément a demandé à la mairie de faire un courrier commun aux familles informant de la difficulté d'accueillir des enfants non continents à l'école de Vesancy (absence de douche et de lieu de change).

Les effectifs de l'école se maintiennent pour 2021-2022 : 41-42 élèves prévus dont 22-23 dans la classe des grands et 19 dans la classe des petits. Quid du futur pour les locaux de l'école ? La capacité est limitée et nécessite de réfléchir rapidement à une solution pour accueillir plus d'enfants. La commission Scolaire se réunira prochainement pour étudier la situation.

Une question est posée sur les dérogations scolaires. Mme FONTAINE rappelle que les dérogations ne sont plus acceptées aujourd'hui (hors dérogation de droit). M. GRENIER demande si les dérogations sont perpétuelles jusqu'à la dernière année de CM2 ou s'il y a possibilité de les arrêter avant ? Il sera répondu à cette question ultérieurement.

Enfin, M. Grandclément a demandé s'il était possible de repeindre les marquages du terrain dans la cour, d'ajouter un banc dans la cour également et de prévoir la sécurisation de l'espace au-dessus du local de rangement sous le préau (fermeture). Un avis favorable est donné à ces demandes.

DIVERS :

8. POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Monsieur Adrien ORIEZ indique que la Commission Aménagement de l'Espace de la Commune a rencontré la Police Municipale de Divonne pour faire le point sur la circulation dans le village. Suite à cette rencontre, la Police Municipale a effectué des contrôles à certains endroits de la Commune (vitesse et sens de circulation) suivis de contraventions. La Police va continuer ces contrôles régulièrement.

9. POINT SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- ⇒ **Se reporter au compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 Mai 2021 et à la Note de Synthèse du Conseil Communautaire du 08 Juillet 2021**
Aucune question.

AUTRE QUESTIONS ET INFORMATIONS :

Madame Françoise FONTAINE informe le Conseil des résultats de l'enquête faite auprès des parents d'élèves au sujet d'un service de cantine scolaire. Les réponses sur la proposition faite avec Ô Château était trop chère et n'a pas obtenu l'unanimité des parents. Etant donné le faible taux de satisfaction, il n'est pas donné suite à la proposition. Le service du midi restera donc comme il est actuellement.

Monsieur Adrien ORIEZ relate les questions posées par M. Philippe HOULLEMARRE. Il est demandé combien de temps les tentes installées sur la terrasse dans la cour du château vont-elles-rester ; la possibilité de repeindre les places handicapées sur le parking car elles sont souvent utilisées par les clients du point rencontre ; combien de revenus locatifs ont été générés aujourd'hui.

Il lui est répondu qu'une entrevue avec les gérants d'Ô Château est prévue en septembre avec la Commission et que l'ensemble des points sera traité à cette occasion.

Mme Ghislaine SEILER indique que la séance de cinéma prévue le 29 Août n'est pas possible puisque la salle est déjà réservée et qu'il est obligatoire de prévoir une solution de repli dans une salle en cas de mauvais temps. Le prestataire est disponible le 05 septembre pour décaler la projection.

Il est décidé d'annuler la séance de cinéma car ce n'est pas envisageable de prévoir une séance un dimanche soir.

Monsieur le Maire propose de prévoir l'inauguration du château. Elle a été plusieurs fois repoussée avec la situation sanitaire et n'a jamais pu être planifiée. Il serait bien d'organiser un évènement à la rentrée que l'on adaptera en fonction des mesures gouvernementales. Il est proposé un mercredi puisqu'il n'y a pas école et afin d'éviter un trop grand brassage de personnes.

Il est décidé d'organiser l'inauguration le mercredi 15 septembre 2021.

Enfin, Mme Françoise CONSANI souhaite revenir sur la délibération prise lors du conseil précédent au sujet des subventions aux associations. Elle regrette ne pas avoir eu connaissance de plus d'éléments sur les montants alloués les années précédentes et estime que la diminution des montants accordés à cause de la covid n'est pas juste pour toutes les associations, notamment les associations extérieures au village et dont l'objet est le domaine social.

Il lui est répondu que les associations extérieures obtiennent des subventions de nombreuses collectivités et de Pays de Gex Agglo qui leur permettent d'avoir des financements confortables pour leurs activités. Les subventions attribuées ne sont pas figées et pourront être revues la prochaine fois.

Mme CONSANI lit le courrier adressé aux associations par la Mairie pour l'attribution de la subvention et s'étonne qu'il soit écrit que les associations doivent faire une demande et donner leur bilan financier pour les prochaines années.

Il lui est répondu qu'il n'y a rien de surprenant à donner des éléments financiers à la Commune et que ça permettra de justifier les montants alloués. Il n'y a aucune mauvaise intention dans cette démarche mais seulement avoir un regard sur les associations.

M. Mark BÜTTNER est d'accord sur le fait que les associations donnent leur bilan et PV d'AG mais dit que la demande n'a peut-être pas été bien formulée.

Il est décidé de refaire un courrier à destination des associations du village pour expliquer l'attente de la Commune.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance,
Françoise FONTAINE



Le Président de séance et Maire,
Bernard MUGNIER



